

Reste à charge zéro

Aides auditives : quels équipements "100% santé" ?

A partir du
1^{er} janvier
2021

Reste à charge zéro
sur tous les équipements
"100% santé", pris en charge
par l'assurance maladie
obligatoire et les
contrats responsables
des mutuelles

Prix maximum

Enfants

• 1400€ / oreille

Adultes

• 950€ /oreille



Types d'équipement

- Contours d'oreille classique
- Contours à écouteur déporté
- Intra-auriculaires

Avec 12 canaux de réglage

Renouvellement

• Tous les 4 ans

Options d'équipement

Au moins 3 options incluses
en fonction du type d'aide auditive :

- Système anti-acouphène
- Connectivité sans fil
- Réducteur de bruit du vent
- Synchronisation binaurale
- Système anti-réverbération
- Bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz
- Fonction apprentissage de sonie

Garanties

30 jours d'essai avant achat

4 ans de garantie fabricant